



# **COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE**

## **RAPPORT ANNUEL**

(13 mai 1966 – 13 mai 1967)

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**  
**DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-TROISIÈME SESSION**

**SUPPLÉMENT N° 4**

**NATIONS UNIES**

Prie instamment les pays développés membres de la Commission d'adopter, avant la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, des mesures pratiques en vue d'assurer dans toute la mesure du possible l'exécution des engagements qui avaient été pris lors de la première session de la Conférence pour supprimer les obstacles qui s'opposent à l'accès à leurs marchés des exportations des pays d'Amérique latine.

11 mai 1967.

271 (XII) - PRIX

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte du fait qu'afin de réaliser le développement des pays d'Amérique latine, il est indispensable d'éliminer ou de compenser la disparité que l'on constate entre les prix des produits primaires et ceux des articles manufacturés, et de rétablir entre les uns et les autres le rapport équitable qui s'impose,

Considérant qu'afin d'éliminer ou de compenser ladite disparité il est nécessaire d'étudier tous les éléments ou facteurs qui concourent à la détermination des prix en question, sur le plan international, ainsi que les causes de leur disparité, tout en cherchant à définir des moyens et des dispositifs pour réaliser un ajustement équitable des prix de façon à éliminer cette disparité préjudiciable ou à en compenser les effets,

1. Recommande au secrétariat de la Commission de rédiger sur ce problème, en collaboration avec les organismes compétents, une étude aussi complète que possible, et d'établir et faire connaître de façon systématique :

a) Des indices du pouvoir d'achat des principaux produits de base qu'exporte la région (y compris notamment les bananes, le café, le cacao, le sucre, le coton, la viande, les céréales, le pétrole, le cuivre, l'étain, le fer) en prenant pour base une période qui soit représentative des pays producteurs;

b) La moyenne pondérée de ces indices pour chaque pays et une estimation de la perte de capacité de paiement qui résulte de leurs fluctuations;

c) Un examen critique des différents moyens employés jusqu'à présent pour stabiliser les prix des principaux produits de base d'exportation, de la mesure dans laquelle ils ont été utiles au développement des pays d'Amérique latine, et des autres moyens qui pourraient être utilisés;

d) Un état de la part effective qui revient aux producteurs latino-américains de produits primaires sur le prix payé par le consommateur final dans les principaux pays importateurs;

2. Prie le secrétariat de présenter le rapport mentionné au paragraphe 1 à la Commission lors de sa treizième session.

11 mai 1967.